

REFERENCES ET RECOMMANDATIONS :

L'article R4544-10 du Code du Travail : précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué ».

Décret n° 88-1056 du 14/11/1988 : Art. 48 1 L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus ou sous tension, qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure d'identifier et d'éviter les dangers de l'électricité et de mettre en œuvre les méthodes et les procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité.

PRE-REQUIS :

Aucun.

DUREE :

07 heures.

NOMBRE DE CANDIDATS :

12 candidats maximum.

PUBLIC CONCERNE :

Cette formation réglementaire s'adresse à toute personne devant réaliser des travaux non électriques dans un local réservé aux électriciens ou dans un environnement électrique. Travaux BTP à proximité de lignes électriques, agents d'entretien, jardiniers....

DELAIS D'ACCES :

De 1 à 60 jours selon le planning N en vigueur.

EVALUATION ET VALIDATION :

Conformément à la norme NF C 18-510, un avis après formation est délivré, celui-ci servira de base à l'employeur pour habilitier son salarié et lui délivrer le titre d'habilitation correspondant.

Recyclage tous les 3 ans (préconisation INRS et Norme NF C 18-510).

CONTENU :

**Cette formation répond à la norme NF C18-510
de janvier 2012**

Module Tronc commun.

Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.

Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.). Les différents domaines de tension.

Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.

Identifier les limites et les zones d'environnement.

Le principe d'une habilitation. Définition des symboles d'habilitation.

HABILITATION ELECTRIQUE : BOHO

Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.

Les prescriptions associées aux zones de travail.

Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.

La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.

La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.

Applique les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Module Exécutants de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, HOV).

Évaluation théorique et mise en situation pratique sur un ouvrage ou une installation type incluant l'évaluation pratique.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de partie théorique et pratique

Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Malette et tableau pédagogiques

Livret de cours

Vidéos

ACCESSIBILITE :

M2S33 Formations répond aux normes ERP

HANDICAP :

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter Monsieur GRATIA Stéphane, conseiller référent au 05.57.54.54.94 ou par email : contact@m2s33.fr afin d'étudier d'éventuels aménagements.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Stéphane GRATIA